

COMMUNE DE WILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WILLER SEANCE DU 30 JUIN 2020

Régulièrement convoqué le 24 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de Madame Rita HELL, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents ouvre la séance à 20h.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de l'ordonnance n° 20-562 du 13 mai 2020 et de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande à l'Assemblée de décider que, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur durant l'état d'urgence sanitaire, la séance se tienne à huis clos (public non accueilli et retransmission en direct des débats non réalisable techniquement).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le huis clos.

Présents :

Mesdames et Messieurs

David FEDERSPIEL, Céline HELL, Sophie RICHARD, Adjoints

Joël BRAND, Claude GOEPFERT, Sylvie LEMANT, Olivier HELL, Jacky DOLL, Sébastien HELL et Yves SCHULTHEIS

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

POINT 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner Mme Marie-Eve SCHWOB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres, l'Assemblée adopte.

POINT 2 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu des dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) et l'article 345 de l'annexe III du Code Général des Impôts, il convient, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

Elle rappelle que cette commission a pour principales missions de :

- ❑ dresser avec le représentant de l'administration la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, déterminer leur surface pondérée et établir les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
- ❑ participer à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- ❑ participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- ❑ formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

La Commission comprend, dans les communes de moins de 2 000 habitants, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par les services fiscaux sur une liste de vingt-quatre contribuables proposés sur délibération du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les vingt-quatre contribuables suivants remplissant les conditions pour siéger dans ladite commission, afin de permettre aux services fiscaux d'en choisir douze (six titulaires et six suppléants) :

- ★ Commissaires titulaires :
- MMES et MM. HELL André
 - BRAND Estelle
 - JAECKY François
 - MULLER Olivier
 - FEDERSPIEL Dominique
 - DEMANGE Michel
 - HELL Céline
 - SCHULTHEIS Gilbert
 - BLOCH Marie-Odile
 - DOLL Jacky
 - HELL Arnaud
 - HELL Christophe

- ★ Commissaires suppléants :
MMES et MM. BRAND Willy
JAECKY Jean-Marie
RUCKLIN-MULLER Mylène
RICHARD Sophie
HEINIS Gérard
BRAND Joël
GLAAS Chantal
SCHNOEBELEN Jérémy
LEMANT Sylvie
HELL Olivier
HELL Danièle
FRIEDL Erwin

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette désignation à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 20H30.
